

Le caractère pervers de la lutte contre la Communauté des Fils de Marie

Le dossier de la Communauté des Fils de Marie est volumineux. Les problèmes ne viennent pas de l'intérieur de la Communauté, mais de l'extérieur. Les dirigeants de la Communauté ont fait preuve de patience, de transparence et de vérité dans la charité. Des évêques critiquent la Communauté pour le traitement de la situation, mais ce qui a été publié n'est que la pointe de l'iceberg.

Quoi que les Autorités veuillent dire maintenant, l'opposition systématique existait dès le point de départ de la fondation. Qu'il y ait 40 Fils de Marie qui aient été ordonnés prêtres, cela tient du miracle. Il a fallu la détermination héroïque de quelques évêques qui ont su braver la mesquinerie de leurs confrères. L'histoire en témoignera. Il a fallu surtout l'intervention de Dieu dans la vie de la Fondatrice pour guider les pas de cette nouvelle Communauté.

Le caractère de la lutte contre la Communauté des Fils de Marie est foncièrement pervers. L'origine de cette perversité est beaucoup plus profonde que le simple fait d'être favorable ou non à la spiritualité qui sous-tend le charisme de la Communauté des Fils de Marie. Les familles spirituelles sont multiples et la diversité de leur charisme a enrichi l'Église catholique. On présentera que ces différentes communautés ont eu, après un temps d'expérience, leur approbation de Rome. Certes, mais, même après cette étape cruciale d'obtention du label ecclésial, il y a des exemples bien concrets et actuels où des évêques et de nombreux prêtres continuent de bouder, de critiquer et de faire obstacle à l'expansion de certaines nouvelles communautés qui dérangent le confort et les habitudes.

Les habitudes de l'Église dans le traitement des injustices dont sont victimes des prêtres, des religieux, des religieuses et certaines communautés scandalisent. Un exemple d'il y a deux siècles offre un coup d'oeil comparatif absolument révélateur de l'injustice et de la persécution dont sont parfois capables les Autorités de l'Église catholique: en 1773, le Pape Clément XIV ordonne la suppression de la Compagnie des Jésuites, à la suite de la pression exercée par le Portugal, la France, l'Espagne qui expulsent les Jésuites, respectivement en 1757, en 1764 et en 1767. Ces trois pays exigent impérativement que le Pape supprime les Jésuites. Raison d'état, le Pape est forcé de liquider son armée la plus fidèle: les Jésuites. Le Pape veut garder la paix, mais, à un prix exorbitant, rectitude politique oblige. Plus tard, en 1809, Napoléon exile le Pape Pie VII. Peu de temps après son retour d'exil le 24 mai 1814, le Pape Pie VII rétablit les Jésuites dans tous leurs droits, et ce, après quarante ans de mise au ban de l'Église. Épreuve terrible et incompréhensible, sans les perspectives spirituelles en étroite communion avec le Christ en Croix.

L'Église a un lourd héritage : l'héritage de l'histoire où l'institution de l'Inquisition fut initiée et gérée par l'Église elle-même pour extirper de ce monde les hérétiques par la torture et le bûcher, pendant la période du Moyen Âge, mais dont les méthodes et l'influence perdurèrent pendant cinq siècles, jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Le Pape Jean-Paul II présenta des excuses publiques pour le temps de l'Inquisition, sachant fort bien ce que ce cancer fit de mal à l'Église.

«Ainsi est née une institution qui, de plus en plus, s'est substituée aux pouvoirs locaux pour broyer toute résistance à ce qu'il faut bien appeler une "pensée unique".» (Robert Kopp, page couverture de *l'Histoire de l'Inquisition au Moyen Âge*, Henri-Charles Léa, Robert Laffont, 2004)

L'Inquisition s'en prit à tous les secteurs de la pensée et de la liberté humaine. Rome délégua dans toutes les régions de l'Europe des religieux, les inquisiteurs, chargés d'accomplir leur enquête et exécuter les condamnations. Les dissensions graves ou légères pouvaient servir de prétextes pour éliminer des personnes et ainsi «sauver» leur âme, souci ultime de l'Inquisition. Sur la décadence du clergé surgissaient des mouvements de retour à la pureté évangélique qui dégénéraient souvent en hérésies qu'il fallait combattre. D'autres courants apparurent, comme la sorcellerie qui devint le bouc émissaire responsable de tous les maux les plus ordinaires, les maladies ou les accidents les plus banals. L'Église encourageait les catholiques à dénoncer et à trouver des coupables de ces soi-disant sorts: la chasse aux sorcières. «Protestants et catholiques rivalisèrent de rage meurtrière. On ne brûla plus les sorcières isolément ou par couples, mais par vingtaines et par centaines. Un évêque de Genève en brûla, dit-on, cinq cents en trois mois; un évêque de Bamberg: six cents; un évêque de Würzbourg: neuf cents. (...) L'Archevêque de Trèves brûla cent dix-huit femmes et deux hommes (...). Paramo constate avec orgueil qu'un siècle et demi après la naissance de la secte, en 1404, le Saint-Office avait brûlé plus de trente mille sorcières.» (*Ibid.*, p. 1283)

«L'influence de l'Inquisition s'exerça d'une façon plus pernicieuse encore sur la jurisprudence séculière. (...) Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, (...) la procédure inquisitoriale, développée en vue de la destruction de l'hérésie, devint la méthode ordinaire dont on usait envers tous les accusés. (...) Ainsi encore, le crime de "suspicion" fut emprunté à l'Inquisition par la pratique ordinaire (...).» (*Ibid.*, pp. 406-407)

L'Inquisition est disparue, mais ses séquelles existent encore dans l'esprit et les méthodes de certaines institutions de l'Église où l'exercice du pouvoir manque de transparence, de justice et de respect de la dignité humaine. Combien de prêtres ou de chefs de mouvements religieux ou de théologiens ont été condamnés sans possibilité de présenter leur version et de se défendre avec des avocats et des juges ecclésiastiques impartiaux! Ces personnages accusés proviennent de tous les horizons de la pensée: des intégristes et des traditionalistes de la droite jusqu'aux progressistes et aux modernistes de la gauche.

L'obéissance est toujours le sujet critique qui cautionne l'intervention des Autorités afin de juguler la critique, les écarts avérés ou suspectés, les interprétations trop libres ou suspectées. La manière d'exercer ce pouvoir de coercition est tributaire de maints abus qui défigurent encore le christianisme.

Ainsi, en notre temps de promotion de l'œcuménisme, de promotion de l'ouverture, de promotion des droits humains et de la consultation, on réclame dans le cas des Fils de Marie une obéissance aveugle à des Autorités religieuses qui défient ou ignorent les directives spirituelles éprouvées d'une Fondatrice. On invoque même l'exemple de certains saints qui ont dû se soumettre, prouvant alors leur authentique mission. N'est-ce pas un risque de contre-témoignage évangélique, même s'il arrive parfois que le chrétien doive subir ainsi l'épreuve? N'y a-t-il pas un risque de dérapage comme l'histoire de l'Inquisition en démontre des milliers? N'est-ce pas l'inverse de l'attitude des apôtres et des premiers chrétiens qui désobéirent aux Autorités de la Synagogue qui leur interdisait de témoigner du Christ et de ses enseignements?

Ô toi, chère Église catholique, qui produis des encycliques et des documents sur la justice sociale, politique et économique et sur les droits humains fondamentaux, qu'es-tu en train de produire avec la Communauté des Fils de Marie et l'Oeuvre de l'Armée de Marie? Ô toi, chère Église catholique du Canada, qui promeuves avec tambour et trompette la justice et la paix, par le biais de «Développement et Paix», qu'es-tu en train de construire et de détruire dans le même élan?

Daniel Fortin

15 août 2005